



# Formulaire d'accompagnement du dépôt d'une demande d'autorisation unique

## **Eolien - Méthanisation - Production d'électricité ou de biométhane à partir de biogaz**

Ce formulaire de demande d'autorisation unique reprend les informations fournies par la DREAL (formulaire national d'accompagnement du dépôt).

<b>Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE</b>					
<i>(Remplissez la case lorsque concerné)</i>					
Pièce	Référence CERFA	Document(s) papier concerné(s)	Page(s)	N° du fichier informatique	Observations
<b>Code de l'environnement</b>					
CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (article 4-4° du décret n°2014-450)	CERFA 15293-01	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Cerfa 15293-01»</i>	p.15-23	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-1-CERFA15293-01.pdf	
Procédés fabrications (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Description de la demande»</i>	p.30-31	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-3-DescriptionDe-LaDemande.pdf	
Capacités techniques et financières de l'exploitant (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Description de la demande»</i>	p.32-40	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-3-DescriptionDe-LaDemande.pdf	
Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R 512-6 / 1° du CE)	AU-3	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Description de la demande»</i> <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme»</i>	p.29	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-3-DescriptionDe-LaDemande.pdf	
			p.48	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	
Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R 512-6 / 2° du CE)	AU-4	Trieur Plans DDAU	-	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-7.1-PlanDesAbordsNord.pdf 87-wpd-Energie_Haute_Vienne-7.1-PlanDesAbordsSud.pdf	
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation - ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité - (R 512-6 / 3° du CE)	AU-5	Trieur Plans DDAU	-	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-7.2-PlanDEnsembleGeneral.pdf 87-wpd-Energie_Haute_Vienne-7.3-PlanDEnsembleE1aE4.pdf 87-wpd-Energie_Haute_Vienne-7.4-PlanDEnsemblePL1etPL2.pdf	



Étude d'impact (R 512-6 / 4° du CE)	AU-6	<p>Etude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Magnac-Laval</p> <p>Volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Magnac-Laval</p> <p>Volet écologique de l'étude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Magnac-Laval</p> <p>Notice d'incidence Natura 2000 Parc éolien de Magnac-Laval</p> <p>Volet technique de l'étude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Magnac-Laval</p>	-	<p>87-wpd-Energie_Haute_Vienne-4-EtudeDImpact.pdf</p> <p>87-wpd-Energie_Haute_Vienne-4.2-VoletPaysager.pdf</p> <p>87-wpd-Energie_Haute_Vienne-4.3-VoletEcologique.pdf</p> <p>87-wpd-Energie_Haute_Vienne-4.4-Incidence-Natura2000.pdf</p> <p>87-wpd-Energie_Haute_Vienne-4.5-VoletTechnique.pdf</p>	<p>L'étude d'impact est elle-même constituée de plusieurs volets séparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet principal</li> <li>• Volet paysager (avec ces photomontages)</li> <li>• Volet écologique (volet principal et Notice d'incidences Natura 2000)</li> <li>• Volet technique - dont étude acoustique, étude d'ombre et la demande d'approbation du projet d'ouvrage.</li> </ul>
Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Magnac-Laval	-	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-4.1-ResumeEtudeDImpact.pdf	
Évaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	Notice d'incidence Natura 2000 Parc éolien de Magnac-Laval	-	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-4.4-Natura2000.pdf	
Étude de dangers (R 512-6 / 5° du CE)	AU-9	<p>Etude de dangers Parc éolien de Magnac-Laval</p> <p>Résumé non technique de l'étude de danger Parc éolien de Magnac-Laval</p>	-	<p>87-wpd-Energie_Haute_Vienne-5-EtudeDeDangers.pdf</p> <p>87-wpd-Energie_Haute_Vienne-5.1-ResumeEtudeDeDangers.pdf</p>	
<b>Code de l'urbanisme</b>					
<p>Notice précisant (R431-8 du CU)</p> <p>1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;</p> <p>2° les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :</p> <p>a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;</p> <p>b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;</p> <p>c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;</p> <p>d) Les matériaux et les couleurs des constructions ;</p> <p>e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;</p> <p>f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.</p>	AU-10.1	<p>DDAU Parc éolien de Magnac-Laval</p> <p><i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme»</i></p>	p.47	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	
Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	<p>DDAU Parc éolien de Magnac-Laval</p> <p><i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme»</i></p> <p>Pochette en dernière page</p>	p.49-55	<p>87-wpd-Energie_Haute_Vienne-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf</p> <p>87-wpd-Energie_Haute_Vienne-7.5-PlanDeMasse.pdf</p>	Le plan de masse est également fourni dans son format original papier dans la pochette sur la dernière page du dossier.
Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	<p>DDAU Parc éolien de Magnac-Laval</p> <p><i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme»</i></p>	p.57-60	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	
Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	<p>DDAU Parc éolien de Magnac-Laval</p> <p><i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme»</i></p>	p.61-66	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	



Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinants et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme»</i>	p.68-71	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	L'intégration paysagère est étudiée plus en détails dans l'étude paysagère et carnet de photomontage en annexes de l'étude d'impact sur l'environnement.
Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme»</i>	p.68	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	L'intégration paysagère est étudiée plus en détails dans l'étude paysagère et carnet de photomontage en annexes de l'étude d'impact sur l'environnement.
Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme»</i>	p.69	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	L'intégration paysagère est étudiée plus en détails dans l'étude paysagère et carnet de photomontage en annexes de l'étude d'impact sur l'environnement.
<b>Décret n°2014-450</b>					
Si le projet nécessite une autorisation de <b>défrichement</b> , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	-	-	-	-	Aucun arbre ni aucune haie ne sera coupé lors de la réalisation du projet.
Si le projet nécessite une <b>autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité</b> au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2	Etude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Magnac-Laval	-	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-4-EtudeDImpact.pdf	
Si le projet nécessite une <b>approbation</b> au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret)	PJ-3	Etude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Magnac-Laval Volet technique de l'étude d'impact sur l'environnement Parc éolien de Magnac-Laval Plan de Masse de l'approbation du projet d'ouvrage Pochette en dernière page du Volet technique de l'étude d'impact sur l'environnement	-	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-4-EtudeDImpact.pdf 87-wpd-Energie_Haute_Vienne-4.5-VoletTechnique.pdf	L'approbation du projet d'ouvrage précise l'ensemble des normes techniques applicables aux câbles souterrains et aux postes de livraison électrique du parc éolien de Magnac-Laval. De plus, l'étude d'impact détaille les modalités techniques de réalisation du raccordement souterrain et analyse les effets potentiels sur l'environnement.
Si le projet nécessite <b>dérogation «espèces protégées»</b> , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	-	-	-	-	Selon les experts écologues qui ont analysé les impacts du projet éolien de Magnac-Laval, celui-ci ne remet pas en cause l'état de conservation des espèces protégées sur le site (cf. étude d'impact et volet écologique). Conformément au guide sur l'application de la réglementation relative aux espèces protégées pour les parcs éoliens terrestres (mars 2014), aucune demande de dérogation n'est donc nécessaire.
Si <b>site nouveau</b> , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-5	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Accords et avis»</i>	p.84-97	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-8-AccordsAvis.pdf	
Si <b>site nouveau</b> , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-6	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Accords et avis»</i>	p.82-83	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-8-AccordsAvis.pdf	
Modalités des garanties financières (R 512-5° du CE)	PJ-10	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Description de la demande»</i>	p.41	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-3-DescriptionDeLaDemande.pdf	



## Autres pièces présentes dans le dossier

(Remplissez la case lorsque concerné)

Pièce	Référence CERFA	Document(s) papier concerné(s)	Page(s)	N° du fichier informatique	Observations
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	-	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Accords et avis»</i>	p.75 -79	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-8-AccordsAvis.pdf	Formulaire de demande d'instruction par les services de l'aviation civile et avis du 23 mars 2015. Formulaire de consultation de la Zone Aérienne de Défense Sud et avis du 28 septembre 2015.
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L.5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	-	-	-	-	-
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	-	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Accords et avis»</i>	p.78 -79	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-8-AccordsAvis.pdf	Formulaire de consultation de la Zone Aérienne de Défense Sud et avis du 28 septembre 2015.
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)	-	DDAU Parc éolien de Magnac-Laval <i>Partie «Accords et avis»</i>	p.75-77 p.79	87-wpd-Energie_Haute_Vienne-8-AccordsAvis.pdf	Formulaire de demande d'instruction par les services de l'aviation civile et avis du 23 mars 2015. Avis de Météo France du 2 septembre 2014.
Attestation de prise en compte des règles parasismiques	-	-	-	-	Non requis car le site est en zone de sismicité 2 et la puissance du projet est inférieure à 40 MW.